

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement d'AVESNES
COMMUNE DE DAMOUSIES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13 Décembre 2022

Convocation du : 10 décembre 2022

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances et sous la présidence de Monsieur Alain WITTEMBERG, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Présents : 7 : Alain WITTEMBERG, Claudine DENOYELLE, Léandre SCULIER, Marie-Claude CREVITS, Charles WAYMEL, Badih MELEK, Reinold MASURE

Absente--excusée donnant procuration : Delphine PETIT

Absents : Philippe HUFTIER, Damien DEMEURE

OBJET : Demande de subvention ADVB programmation 2023

Rénovation thermique et énergétique de la Mairie

Délibération : DAM_DE_2022_27

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le projet de **Rénovation thermique et énergétique de la Mairie** est susceptible de bénéficier d'une aide financière au titre de l'ADVB programmation 2023.

Ayant pris connaissance du devis proposé par **OML RENOVATION** afin de refaire toute l'isolation qui s'élève à **7 896.90 € HT, soit 9 476.28 € TTC**, du devis proposé par l'entreprise **Guy DENIS** pour l'installation d'une chaudière à granulés afin de chauffer le bâtiment qui s'élève à **14 201.72 € HT, soit 17 042.06 € TTC**, du devis proposé par Menuiseries Toussaint pour le remplacement des fenêtres qui s'élève à **1 151.80 € H.T soit 1 382.16 € TTC** et du devis de la SARL HENAUT pour l'éanchéité des deux cheminées de la toiture de la mairie qui s'élève à **2 802.84 € HT soit 3 363.41 € TTC**,

Soit un montant global de **26 053.26 € HT / 31 263.91 € TTC**

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en en avoir délibéré

- **Approuve** l'avant-projet,
- **Sollicite une subvention au taux de 50 % au titre de L'ADVB programmation 2023, soit une subvention de 13 026.63 €**

Le complément de financement sera assuré comme suit :

- | | |
|--|--------------------|
| - ETAT 30 % | 7 815.97 € |
| - Conseil départemental ADVB 50 % | 13 026.63 € |
| - Fonds propres de la commune 20 % | 5 210.66 € |

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus
Pour extrait conforme

Le maire,
Alain WITTEMBERG

